

# GRANGETTES

BULLETIN COMMUNAL  
SEPTEMBRE 2020



SOMMAIRE	2
<b>INFORMATIONS COMMUNALES</b>	
Mot du Syndic	3
Convocation à l'assemblée communale – Tractanda	4
Présentation des comptes 2019	5 à 7
Rapport de l'Organe de Révision – comptes 2019	8
Historiques des impôts	9
Commission financière	9
<b>INFORMATIONS DIVERSES - ARTICLES</b>	
Naissances	10
Jubilaires	10
Décès	11
Grangettes s'anime – Programme	12
Pompiers – CSPI Glâne-Est	13
Sur le chemin de l'école	14
Nouveau coin feu / pique-nique	15
Association « La Monade »	16
Salon de coiffure - Marinette Python	17
Déchetterie	18
Fête du Vin Cuit – 2 et 3 octobre 2020	19
MEMENTO	20



**Esprit  
libre**  
Le self

**ŒUFS DE POULES  
ŒUFS DE CAILLES  
BRICELETS  
CONFITURE  
PAIN PRÉCUIT  
VIANDE  
...**

**PRODUITS DE LA FERME ET TERROIR D'ICI !**

**ROUTE D'ESTÉVENENS 10 - 1686 GRANGETTES**

## LE MOT DU SYNDIC

Cette année 2020 est une année bien particulière. Elle restera, pour chacun, petits et grands, gravées dans nos mémoires. Que de chamboulements durant cette période de semi-confinement, une situation tout simplement inconcevable il y a encore quelques mois.

Un printemps fort singulier qui a vu les médias nous relater sans cesse l'évolution de cette pandémie, la quasi-totalité de la planète est confinée, la société vit au ralenti, la nature reprend peu à peu ses droits.

Cette crise nous a aidé à resserrer nos liens, à faire preuve de solidarité. J'en profite pour remercier la société de jeunesse de Grangettes qui s'est portée volontaire pour aider nos citoyennes et citoyens. Un grand BRAVO pour cette honorable démarche. Le virus n'a pas disparu et la prudence s'impose. Il en va de notre responsabilité personnelle de continuer à respecter les consignes des autorités fédérales, cantonales et communales en cette période de Coronavirus.

J'ai également une pensée pour Anne-Marie Castella qui a dû quitter ses fonctions précipitamment afin de préserver sa santé. Néanmoins, elle a pu transmettre l'essentiel de son savoir-faire à notre nouvelle secrétaire/boursière. Au nom du Conseil communal, je tiens à lui réitérer mes plus vifs remerciements pour la qualité du travail accompli durant ces nombreuses années passées au sein du bureau communal. Nos meilleurs vœux l'accompagnent pour sa retraite !

Lors de cette prochaine assemblée communale, les comptes 2019 seront soumis à votre approbation. Malheureusement, le résultat n'est pas celui escompté. En effet, les rentrées fiscales n'ont été à la hauteur de nos provisions. Afin de préserver la santé financière de notre commune, nous nous devons de réagir. Le Conseil communal vous propose notamment un ajustement du taux d'imposition des personnes physiques et morales, ceci dès 2021.

D'un point de vue investissements, les procédures pour l'aménagement du chemin piétonnier sur la Route d'Estévenens sont en cours. Nous avons reçu les préavis des différents services de l'Etat de Fribourg à la fin du mois de juin dernier. Il nous a été demandé de faire quelques modifications sur le projet initial. La mise à l'enquête définitive ne saurait tarder.

Nous voilà déjà au mois de septembre, la rentrée scolaire déjà passée. Il me reste à vous souhaiter, avec un peu d'avance, un bel automne. Portez-vous bien !

**Christophe Menétrey**

**Syndic**

---

## CONVOCAATION A L'ASSEMBLEE COMMUNALE

---



Les citoyennes et citoyens de Grangettes  
sont convoqués en assemblée communale le

**LUNDI 21 SEPTEMBRE 2020 À 20H30 À L'ABRI PC**

---

### TRACTANDA

1. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée communale du 16 décembre 2019.  
(publié sur le site internet [www.grangettes-pres-romont.ch](http://www.grangettes-pres-romont.ch) et disponible au Secrétariat communal dix jours avant l'assemblée, il ne sera pas lu)
2. Comptes 2019
  - 2.1 Comptes de fonctionnement et investissements
  - 2.2 Rapport de la commission financière sur la base de l'organe de révision
  - 2.3 Approbation
3. Modification des coefficients de l'impôt
  - 3.1 Sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 77 % à 85 % de l'impôt cantonal de base, approbation
  - 3.2 Sur le bénéfice et le capital des personnes morales de 77 % à 85 % de l'impôt cantonal de base, approbation
4. Election d'un membre à la Commission financière
5. Divers

Les documents relatifs aux points soumis à l'assemblée communale peuvent être consultés auprès de l'Administration communale, durant les heures d'ouvertures, dix jours avant l'assemblée communale.

La salle sera mise en place de façon à respecter les distances et les mesures édictées par l'OFSP. Les citoyennes et citoyens qui seront présents devront mentionner leurs coordonnées dès leur arrivée à l'assemblée.

Le Conseil communal

## COMPTES 2019

## COMPTES 2019 - RECAPITULATIF COMPTES DE FONCTIONNEMENT

Libellé	Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0 ADMINISTRATION	72 594.08	3 249.00	69 851.65	3 400.00	71 328.46	3 509.95
1 ORDRE PUBLIC	20 909.98	7 862.50	20 389.60	6 000.00	15 377.80	6 278.10
2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION	250 880.95	1 875.00	257 239.95		208 485.30	
3 CUTE, CULTURE ET LOISIRS	1 478.95		1 700.00		1 643.65	
4 SANTE	83 946.80	724.00	85 508.65	1 000.00	74 467.30	1 072.70
5 AFFAIRES SOCIALES	80 753.79		76 477.40		74 211.88	
6 TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	47 443.85	6 005.15	45 969.00		39 730.55	
7 ENVIRONNEMENT	89 138.37	94 979.04	73 000.00	63 925.00	91 806.93	69 522.35
8 ECONOMIE	1 609.40		2 450.00		2 171.00	
9 FINANCES ET IMPÔTS	6 740.44	518 995.85	9 700.00	566 732.15	99 174.95	606 068.70
TOTAL	655 496.61	633 690.54	642 286.25	641 057.15	678 397.82	686 451.80
Exédent	21806.07		1229.10			8053.98

## COMPTES 2019 - COMPTES DE FONCTIONNEMENT

Libellé	Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0 ADMINISTRATION	72 594.08	3 249.00	69 851.65	3 400.00	71 328.46	3 509.95
01 Assemblée communale, Conseil communal	11 769.75		12 550.00		11 127.25	
02 Administration générale	60 824.33	3 249.00	57 301.65	3 400.00	60 201.21	3 509.95
1 ORDRE PUBLIC	20 909.98	7 862.50	20 389.60	6 000.00	15 377.80	6 278.10
12 Justice	3 173.19		3 979.80		2 015.96	
14 Police du feu	8 211.65	4 662.50	6 700.00	4 000.00	5 387.50	4 328.10
16 Protection civile	9 506.15	3 200.00	9 390.20	2 000.00	8 114.00	1 950.00
17 Protection de la population	18.99		319.60		139.66	
2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION	250 880.95	1 875.00	257 239.95		208 485.30	
20 Ecole enfantine	14 947.40		14 913.25		13 951.05	
21 Cycle scolaire obligatoire	181 109.05	1 875.00	181 232.25		133 347.75	
21 Structures d'accueil extrascolaire	2 120.55		5 500.00		7 279.80	
22 Ecoles spécialisées	36 552.10		37 033.00		34 337.20	
23 Formation professionnelle	3 822.90		4 711.45		4 291.30	
29 Administration scolaire	12 328.95		13 850.00		15 278.20	
3 CUTE, CULTURE ET LOISIRS	1 478.95		1 700.00		1 643.65	
30 Culture	570.00		600.00		540.00	
35 Autres Loisirs, colonies, ...	908.95		1 100.00		1 103.65	

## COMPTES 2019 – SUITE

## COMPTES 2019 - COMPTES DE FONCTIONNEMENT

Libellé		Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
4	SANTE	83 946.80	724.00	85 508.65	1 000.00	74 467.30	1 072.70
40	Hôpitaux	3 768.50		3 722.55		3 271.25	
41	Homes médicalisés	50 800.25		50 197.75		47 570.30	
44	Soins ambulatoires	27 967.75		30 088.35		22 163.95	
46	Service médical des écoles	1 410.30	724.00	1 500.00	1 000.00	1 461.80	1 072.70
5	AFFAIRES SOCIALES	80 753.79		76 477.40		74 211.88	
54	Protection de la jeunesse	7 485.69		7 718.40		6 270.83	
55	Invalité	54 665.05		49 993.40		50 429.00	
58	Assistance	18 603.05		18 765.60		17 512.05	
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	47 443.85	6 005.15	45 969.00		39 730.55	
62	Routes communales - génie-civil	40 878.85	6 005.15	39 500.00		33 463.55	
64	Chemins de fer fédéraux	1 324.00		1 251.00		1 172.00	
65	Participation au trafic régional	5 241.00		5 218.00		5 095.00	
7	ENVIRONNEMENT	89 138.37	94 979.04	73 000.00	63 925.00	91 806.93	69 522.35
70	Approvisionnement en eau	23 186.44	23 186.44	18 700.00	18 700.00	22 752.95	22 752.95
71	Protection des eaux	28 949.85	28 949.85	21 000.00	21 000.00	22 090.00	22 090.00
72	Ordures ménagères	34 055.58	25 154.75	25 900.00	24 000.00	29 534.73	23 454.40
74	Cimetière	1 362.65	2 100.00	2 000.00		5 735.00	
78	Protection de la nature	143.85	13 763.00	5 100.00		11 144.25	
79	Aménagement du territoire	1 440.00	1 825.00	300.00	225.00	550.00	1 225.00

## COMPTES 2019 - COMPTES DE FONCTIONNEMENT

Libellé		Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
8	ECONOMIE	1 609.40		2 450.00		2 171.00	
80	Agriculture	650.00		650.00		650.00	
81	Forêts	891.00		1 600.00		1 521.00	
83	Economie touristique	68.40		200.00			
9	FINANCES ET IMPÔTS	6 740.44	518 995.85	9 700.00	566 732.15	99 174.95	606 068.70
90	Impôts	6 382.10	445 442.65	9 400.00	493 183.15	7 251.20	525 996.30
93	Péréquation financière		54 083.00		54 083.00		46 217.00
94	Gérance fortune et dettes	358.34	4.20	300.00		309.85	5.70
94	Immeubles patrimoine financier		19 466.00		19 466.00		19 466.00
99	Autres postes					91 613.90	14 383.70
	TOTAL	655 496.61	633 690.54	642 286.25	641 057.15	678 397.82	686 451.80
	Excédent	21806.07		1229.10			8053.98

## COMPTES 2019 – SUITE

## COMPTES 2019 - RECAPITULATIF COMPTES D'INVESTISSEMENTS

Libellé		Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0	ADMINISTRATION						
1	ORDRE PUBLIC						
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION			10 163.00			
3	CUTE, CULTURE ET LOISIRS						
4	SANTE						
5	AFFAIRES SOCIALES						
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	98 126.35		342 655.00			
7	ENVIRONNEMENT			9 000.00		10 548.20	
8	ECONOMIE						
9	FINANCES ET IMPÔTS						
	<b>TOTAL</b>	<b>98 126.35</b>		<b>361 818.00</b>		<b>10 548.20</b>	
	<b>Excédent</b>	<b>98 126.35</b>		<b>361 818.00</b>		<b>10 548.20</b>	

## COMPTES 2019 - COMPTES D'INVESTISSEMENTS

Libellé		Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION			10 163.00			
29	Administration scolaire						
	Etude préliminaire construction nouvelle école			10 163.00			
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	98 126.35		342 655.00			
62	Routes communales - génie-civil						
	Aménagements trottoirs + arrêts de bus	94 760.70		200 000.00			
	Réfection routes communales			50 000.00			
	Réfection Chemin des Planches			70 000.00			
	Marquage et signalisation	3 365.65		22 655.00			
7	ENVIRONNEMENT			9 000.00		10 548.20	
70	Approvisionnement en eau						
	Réalisation du PIEP Grangettes					3 318.00	
78	Protection de la nature						
	Protection de la nature sites pollués			9 000.00		7 230.20	
	<b>TOTAL</b>	<b>98 126.35</b>		<b>361 818.00</b>		<b>10 548.20</b>	
	<b>Excédent</b>	<b>98 126.35</b>		<b>361 818.00</b>		<b>10 548.20</b>	

## COMPTES 2019 – RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION



RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION  
A L'ASSEMBLEE ORDINAIRE DE LA

### COMMUNE DE GRANGETTES

En notre qualité d'organe de révision, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels (bilan, comptes de fonctionnement et d'investissements et engagements hors bilan) de la Commune de Grangettes pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil communal alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Sur la base du formulaire de révision établi par le Service des communes, nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi sur les communes, au règlement d'exécution de la loi sur les communes, à la loi suisse et aux règlements communaux.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ursy, le 25 mai 2020

  
**FIDUCIAIRE GILBERT BUTTY SA**  
Christelle Décoppet  
Experte réviseure agréée  
Révisseure responsable

  
**FIDUCIAIRE GILBERT BUTTY SA**  
Gilbert Butty  
Expert réviseur agréé

#### Annexes :

- Comptes annuels



## HISTORIQUE – TAUX D'IMPOSITION COMMUNE DE GRANGETTES

ANNEES	IMPÔT S/REVENU ET FORTUNE EN %	IMPÔT S/BENEFICE ET CAPITAL EN %	CONTRIBUTION IMMOBILIERE EN ‰
Dès 1994	125.00	100.00	3.00
Dès 2003	110.00	100.00	3.00
Dès 2005	110.00	100.00	2.00
Dès 2007	96.60	87.80	2.00
Dès 2009	90.00	85.00	2.00
Dès 2011	87.00	85.00	2.00
Dès 2013	80.00	85.00	2.00
<b>Dès 2015 à ce jour</b>	<b>77.00</b>	<b>77.00</b>	<b>2.00</b>

## COMMISSION FINANCIERE – NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE

Le Conseil communal tient à remercier chaleureusement **MME CHRISTIANE BOVET** pour son investissement au sein de la Commission financière de notre commune.

Cette commission a pour tâche la surveillance de la gestion financière communale. Elle a un pouvoir de préavis uniquement. L'Assemblée communale est la seule autorité de décision finale. Depuis l'introduction de la nouvelle loi sur les Communes, la Commission financière continue à examiner les budgets et à donner son préavis à ce sujet. En revanche, pour les comptes, c'est un organe de révision externe qui les contrôle et la Commission financière donne uniquement son préavis quant au rapport de cet organe de révision.

À la suite du départ de Mme Bovet, nous recherchons

**1 MEMBRE POUR LA COMMISSION FINANCIÈRE**  
(ENTRÉE EN FONCTION : DE SUITE)

Si ce poste vous intéresse ou pour tout renseignement complémentaire,  
merci de bien vouloir prendre contact avec le Syndic, M. Christophe Menétrey,  
au 079 405 25 85 d'ici à l'Assemblée communale.

NAISSANCES



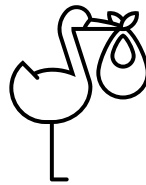
Nous souhaitons la

**Bienvenue**

à

**Paul**

FILS DE FLORIANE ET MATHIEU REBAUD



**Asja**

FILLE DE BESMIRA ET ISMET RAMOAJ

♥ Toutes nos félicitations aux heureux parents ♥

UN ENFANT, C'EST L'AMOUR QUI PREND VIE.... NOVALIS

JUBILAIRES

Le Conseil communal adresse ses meilleurs vœux à

**Charline Gobet et Coline Python**

qui ont fêté leur

**20 ANS**

## DECES

Une pensée toute particulière aux familles touchées par un deuil durant ces derniers mois.

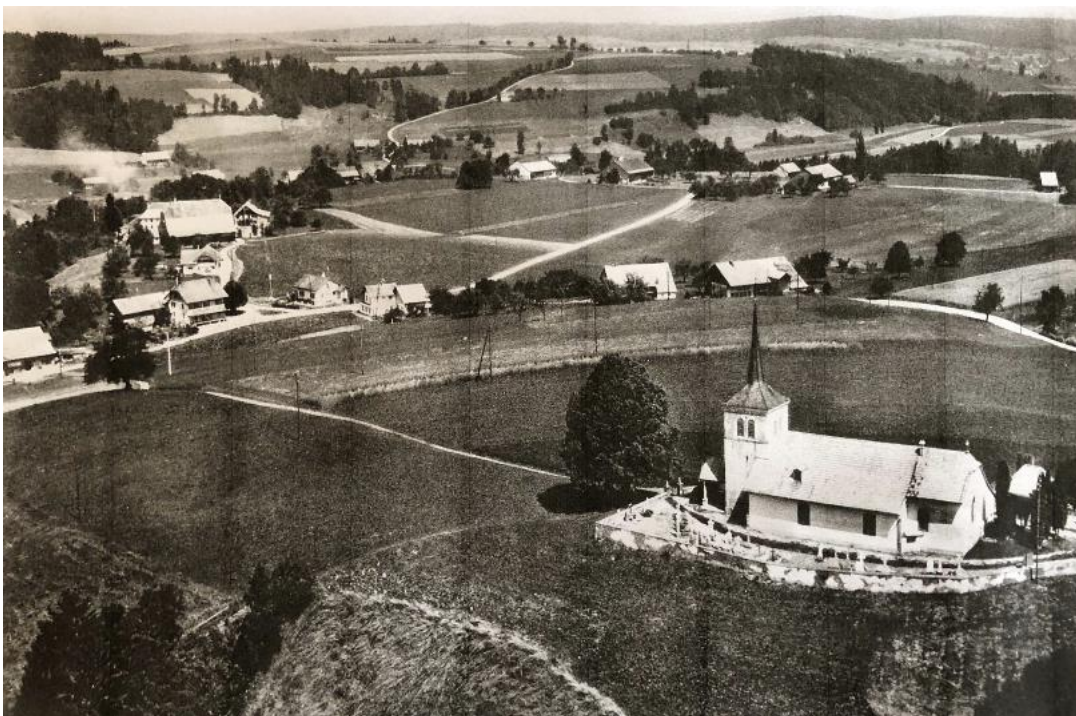
Nous vous assurons de toute notre sympathie.

Le Conseil communal



LE SOUVENIR EST LE PARFUM DE L'ÂME....  
*GEORGES SAND*

## GRANGETTES... AUTREFOIS



VUE AÉRIENNE, VERS 1960



Si vous désirez nous faire parvenir de vieux souvenirs, telles que des photos anciennes du village, vous pouvez nous les transmettre au secrétariat communal. C'est avec plaisir que nous les publierons dans les futurs bulletins communaux ! A vos archives....

## GRANGETTES S'ANIME

# Grangettes s'anime !

## Pour tous les habitants de Grangettes

Voici l'agenda des animations que nous avons concoctées jusqu'à la fin de l'année pour que notre village s'anime.

### SOIRÉE JEUX EN FAMILLE

- Quand : **vendredi 16 octobre dès 19h00**  
Où : dans l'abri PC  
Quoi :  
- soirée familiale  
- prenez vos jeux  
- boissons sur place



### FENÊTRES DE L'AVENT

Cette année nous organiserons les fenêtres de l'Avent. Toutes les informations et les inscriptions seront communiquées début novembre.

N'hésitez pas à consulter le site internet de la commune [www.grangettes-pres-romont.ch](http://www.grangettes-pres-romont.ch) où tous les détails des animations de **Grangettes s'anime** sont régulièrement publiés et mis à jour.

Nous sommes ouvertes à toutes nouvelles idées, c'est avec plaisir que vous pouvez nous contacter.

Nous nous réjouissons de vous croiser à l'occasion d'une de ces rencontres.

Céline, Dania, Héloïse & Linda

## POMPIERS – CSPI GLÂNE-EST

Les jeunes gens et jeunes filles âgés de 18 ans révolus peuvent, sur demande, être incorporés dans le Corps des sapeurs-pompiers, en fonction de l'effectif.

Si vous êtes motivé, en bonne santé et que vous avez l'envie d'intégrer le CSPI Glâne-Est (Corps regroupant les Communes de Grangettes, Siviriez et Vuisternens-devant-Romont), n'hésitez pas à prendre contact avec le commandant M. Pascal Cosandey ([www.pompier-glâne-est.ch](http://www.pompier-glâne-est.ch)).



### Rappel :

#### *Chap. III – Règlement du service de défense contre l'incendie et de lutte contre les éléments naturel :*

##### Art. 5

<sup>1</sup>Le service de défense contre l'incendie ou le paiement de la taxe d'exemption est obligatoire pour tout homme ou femme domicilié/e sur le territoire de la commune, quelle que soit sa nationalité, dès le 1<sup>er</sup> janvier de l'année de **ses 21 ans et jusqu'au 31 décembre de l'année de ses 42 ans.**

<sup>2</sup>Les jeunes gens et les jeunes filles âgés de 18 ans révolus peuvent, sur demande, être incorporés dans le corps des sapeurs-pompiers, en fonction de l'effectif.

<sup>3</sup>De plus, si les conditions de motivation, de compétence ainsi que de disponibilité sont remplies, la possibilité est offerte aux membres du corps qui en font expressément la demande de poursuivre le service sur une base volontaire jusqu'à l'âge de 60 ans.

<sup>4</sup>Aucune personne reconnue apte au service militaire ne peut être dispensée pour cause de déficience physique.

<sup>5</sup>Sont dispensés du service dans le corps de sapeurs-pompiers et également exonérés du paiement de la taxe d'exemption :

- a) Les bénéficiaires d'une rente AI, non aptes au travail
- b) Les étudiants et apprentis jusqu'au 31 décembre de l'année de leur 25 ans  
(carte d'étudiant, contrat d'apprentissage)
- c) Les membres du Centre de renfort du district
- d) Les époux et/ou épouses des sapeurs-pompiers incorporés
- e) Les membres du Conseil communal

##### Art. 6

<sup>1</sup>**Les hommes et les femmes soumis à l'obligation de faire le service et qui ne sont pas incorporés paient une taxe d'exemption annuelle de 75 francs, dès l'année qui suit l'entrée en vigueur du présent règlement.**

<sup>2</sup>Le produit de la taxe d'exemption est exclusivement affecté au service de défense contre l'incendie.

<sup>3</sup>En cas de déménagement dans une autre commune d'une personne soumise à la taxe, la commune facture sa part prorata temporis.

## SECURITE ROUTIERE – ENFANTS

### NOS CONSEILS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE SUR LE CHEMIN DE L'ÉCOLE

*En tant que parents, montrez l'exemple !*

*Ainsi votre enfant adoptera un comportement correct dans la circulation.*

#### A pied, c'est mieux

Il vivra ses propres expériences.



- Choisissez le chemin le plus sûr et parcourez-le plusieurs fois ensemble ;
- Attirez son attention sur les dangers possibles;
- Faites-le partir suffisamment tôt : se dépêcher augmente les risques d'accident ;
- Avant de traverser : S'ARRÊTER, REGARDER, ÉCOUTER

#### A vélo

Ce n'est qu'en 6H que les bases leur sont enseignées. Plus jeunes, ils ne sont pas capables d'anticiper, de réagir correctement dans toutes les situations.

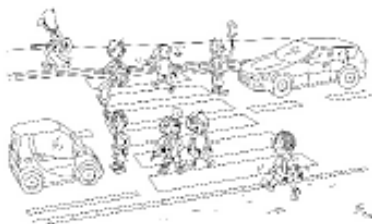
- Seul un vélo correctement équipé est admis ;
- Le port du casque est fortement recommandé ;
- Sur un trottoir, le cycliste pousse son vélo.



#### En voiture

Les parents taxis augmentent les dangers aux alentours des écoles.

Si un trajet est nécessaire :



- Assurez-vous que tout le monde est bien installé : ceinture, rehausseur, appuie-tête,... ;
- Utilisez les places de stationnement prévues ;
- Arrêtez-vous complètement au passage pour piétons ;
- Respectez les signes des patrouilleurs scolaires.

#### Etre vu

Afin que le conducteur puisse réagir, soyez visibles !

- De jour comme de nuit, portez des vêtements clairs et/ou réfléchissants.



**AIDEZ-NOUS À PROTÉGER VOS ENFANTS !**



POLICE CANTONALE FRIBOURG  
Section analyse, prévention, éducation routière  
☎ +41 26 305 20 30  
🌐 www.policofr.ch

Etat : mai 2020

## COIN FEU / PIQUE-NIQUE

Le Conseil communal adresse ses remerciements à

### M. Joseph Python, employé communal

qui, durant le semi-confinement, a fabriqué une table et des bancs sur les hauts du village de Grangettes. Il y a également aménagé un coin feu.



MERCI pour cette belle initiative !!



## ASSOCIATION – LA MONADE

## ASSOCIATION LA MONADE DANS LE MOULIN DE GRANGETTES



Notre association La Monade, créée le 1<sup>er</sup> mars 2014, est une résidence d'artistes communautaire. Ainsi chaque été le moulin s'anime de pratiques artistiques très variées comme la musique, le théâtre, le cirque, la danse, la photographie et bien d'autres. Les espaces de travail se trouvant dans la partie moulin de notre maison sont alors ouverts aux artistes qui viennent travailler sur un de leur projet. Ils vivent avec nous le temps de leur résidence et nous partageons ainsi nos vies quotidiennes mais surtout nos réflexions et notre créativité. Nous n'organisons pas de présentation de leur travail sauf si les artistes le souhaitent. En échange de l'utilisation des lieux, les artistes nous aident un peu aux différents travaux ou entretiens de notre grande maison.

A ce projet, qui était l'idée initiale du lieu, s'est rajouté la création d'une table d'hôtes, Le Nid, le 10 juillet 2018. Elle est ouverte un week-end par mois et rencontre un grand succès. Nous avons aussi créé une autre association avec des amis de la région, Les Zosilleurs, qui réfléchit à comment améliorer notre fonctionnement en société privée ou professionnelle grâce à l'utilisation de nouveaux outils basés sur l'intelligence collective et la confiance.

Par suite de ce succès et dans la volonté de présenter toutes nos activités, le festival It Sounds Food a connu sa première édition en août 2019. La deuxième édition vient de se terminer et a rencontré également un réel succès et une grande joie pour tous les membres de l'association. En effet notre objectif de faire découvrir une production musicale suisse très variée et de la lier à une gastronomie simple mais inventive a fonctionné à merveille.

[www.lamonade.ch](http://www.lamonade.ch) ;  
[www.restaurantlenid.com](http://www.restaurantlenid.com) ;  
[www.zosilleurs.ch](http://www.zosilleurs.ch)

Pour tout contact ou demande de renseignement, envoyez un formulaire de contact via le site internet inscrit ci-dessus. Et si vous souhaitez nous soutenir, vous pouvez devenir membre pour 20 chf annuel.

Merci beaucoup à toutes et tous au sein du village pour votre soutien !

Marie Bergé pour toute l'équipe de l'association La Monade.



## SALON DE COIFFURE – MARINETTE PYTHON



Au centre du village depuis plus de 10 ans.



- ✓ horaire pratique, aussi en soirée
- ✓ places de parcs
- ✓ carte de fidélité
- ✓ -20% pour les 16-20 ans
- ✓ produits sans paraben et sans sulfates



Pour DAMES-HOMMES-ENFANTS à prix accessibles à tous.  
Venez en famille, venez comme vous êtes. Salon décontracté à l'écoute de vos envies.

Pour prendre rendez-vous,  
téléphone et WhatsApp



👉 026/9126086

Pour votre première visite et sur  
présentation de ce coupon 10% de rabais

Plus d'info sur  
[www.tiptopcoiffure.ch](http://www.tiptopcoiffure.ch)

## DECHETTERIE

Nous vous rappelons que seul le sac officiel taxé **gris AIR-PRO Glâne** est admis.  
Les sacs sont à amener à la déchetterie – dépôt possible 7/7.

Des rouleaux de sacs sont en vente à la déchetterie, durant les heures d'ouverture ainsi qu'au magasin de la Laiterie de Grangettes.

Prix de vente :	Sacs 17 lt	Fr. 17.00
	Sacs 35lt	Fr. 20.00
	Sacs 60 lt	Fr. 32.00
	Sacs 110 lt	Fr. 24.00



## !! INFORMATION !!

Un système de vidéo-surveillance sera prochainement installé à la déchetterie.  
La demande d'autorisation est en cours auprès de la Préfecture.

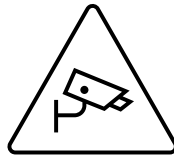


PHOTO – LAURENT BLEUZE

FÊTE DU VIN CUIT – GRANGETTES

# FÊTE DU VIN CUIT

26<sup>ÈME</sup> ÉDITION

**SPECIAL COVID-19**

02 - 03 octobre 2020

1686 Grangettes



Bar et service de boisson

Fabrication de vin

Cette année aucune cantine chauffée

## OUVERTURE DE LA PLACE DE FÊTE

Vendredi de 17h00 à 00h00.

Samedi de 16h00 à 00h00.

Sponsor des poires 2020 :

Roch transport

**A. Roch**  
**TRANSPORTS**

Organisateur : Ski Club Giboulées



## Règlement SPECIAL COVID-19:

- Entrée sur la place de fête avec recensement des données personnelles
- Désinfection des mains obligatoires
- Port du masque conseillé
- L'organisateur décline toute responsabilité en cas de non-respect de ces consignes.

[www.skiclubgiboulees.ch](http://www.skiclubgiboulees.ch)

## MEMENTO

BUREAU COMMUNAL ME 18<sup>00</sup>-20<sup>00</sup> ou sur rdv 026 652 57 52  
 commune.grangettes@bluewin.ch  
 www.grangettes-pres-romont.ch

DÉCHETTERIE (SAUF JOURS FÉRIÉS) JEU 19<sup>00</sup> – 20<sup>00</sup>  
 SA 10<sup>00</sup> – 11<sup>00</sup>

LAITERIE – MAGASIN Ouverture du lundi au dimanche 06<sup>30</sup> – 11<sup>30</sup>  
 17<sup>30</sup> – 19<sup>00</sup>

LE SELF Ouverture 7/7  
 Route d'Estévenens 10 – 1686 Grangettes

## NUMEROS D'URGENCE

Police 117

Feu 118

Ambulance & Urgences médicales (24H) 144

Centre de toxicologie 145

Gendarmerie cantonale 026 305 64 64

Permanence des médecins (Glâne) 026 304 21 36

Pharmacie de garde 026 304 21 40

Service d'aide et de soins à domicile (Billens) 026 652 24 25